Bibliothèque cantonale Sion

Cinquième année N° ~~136~~ 133

Jeudi, 15 Octobre 1908

ABONNEMENTS:
Un an (Suisse) . Fr. 3.50
Six mois » . » 2.—
Trois mois » . » 1.50
Etranger: Port en sus

AVEC BULLETIN OFFICIEL:
Un an . . . . Fr. 5.—
Six mois . . . » 3.—
Trois mois . . » 2.—

NOUVELLISTE VALAISAN

ANNONCES:
La ligne ou son espace
Valais 15 cent. — Suisse 20 cent.
Etranger 30 cent.
Réclames: 50 cent. la ligne.
Minimum pr une annonce: 75 cent.
Les annonces et réclames sont reçues exclusivement par l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, *Sion, Lausanne, Montreux, Genève, Fribourg, etc. et au Bureau du Journal.*
Rédaction, Administration, Bureau du Journal ST-MAURICE
Téléphone — *Téléphone*

Journal du Matin, paraissant à St-Maurice, le MARDI, le JEUDI et le SAMEDI

Les Importantes Raisons du Recours

Les oies sont des volatiles à la fois très bêtes et très méchants.

Et les radicaux, qui forment le projet de recourir contre les élections de Collombey, nous paraissent résumer toutes les qualités qui distinguent ces oiseaux de cour et de basse-cour.

Nous espérons bien que M. Eugène de Lavallaz reste en dehors de ces manœuvres et qu'il ne rend pas en public toute la bile que le scrutin de dimanche lui a fait entrer dans le corps.

Quel intérêt, au reste, a-t-il de se faire assassiner une seconde fois?

Aucun.

Pourtant, c'est ce qui ne manquerait pas d'arriver si le scrutin devait se rouvrir, à Collombey, sur la question du cercle.

Une population intelligente ne se déjuge pas ainsi à un mois de distance.

Ses amis sont tout de même bien cruels, et ils auraient dû au moins attendre que la blessure reçue soit refermée pour parler de recommencer une campagne électorale.

Mais voilà, ces gens de coup d'Etat, qui rêvent de traiter le suffrage universel comme le brigand de Diesse a traité sa pauvre victime, déclarent que les dénis de justice n'attendent pas, et que le Cercle ayant été repoussé à deux voix de majorité on a dû nécessairement employer des procédés frauduleux.

Si ces deux voix s'étaient trouvées au nombre des partisans du Cercle, ce serait aujourd'hui des voix sacrées, des voix d'En-Haut, *Vox populi, Vox Dei*, que le phonographe enrégistrerait précieusement, mais comme elles se sont trouvées de l'autre côté de la barricade, ma foi, il faut recourir contre elles.

Parions que si les voix n'avaient pas été inscrites sur papier, nos adversaires soutiendraient qu'elles sont l'œuvre de quelque ventriloque!

On en est réduit à toutes les suppositions, car les Radicaux ayant, eux, constitué le Bureau électoral, il est impossible que des vices de forme puissent exister. Ces bévues-là se remarquent chez les conservateurs, mais chez les Radicaux, jamais.

Pensez à la triste situation dans laquelle se trouverait le Progrès!

On parle de vin versé.

Est-ce que, par hasard, M. Eugène de Lavallaz a offert de la limonade? C'est encore possible: il est si siropeux!

Mais voilà qui est tout à fait flatteur pour les habitants de Collombey. Ils allaient, tous, voter pour le Cercle, et il a suffi de leur glisser un verre de vin pour les retourner. Jamais on n'a fait un plus bel éloge du suffrage universel, base immuable de nos institutions politiques.

Il y aurait, contre le scrutin de dimanche à Collombey, quelque chose d'encore plus grave qui donnerait au recours toutes les chances d'aboutir.

Le parti conservateur a collé des affiches.

Le parti radical en a bien fait autant et même davantage, mais le papier de ses affiches différait de qualité; en outre l'enduit qui servait à les maintenir sur les murailles était de la colle de poisson, tandis que le parti conservateur employait la colle de pâte.

Puis, les pinceaux ne sortaient pas de chez le même marchand.

On dit, en effet, que les pinceaux de Giron et de d'Allèves ne se ressemblent pas.

Toutes ces raisons, et d'autres avec, de moindre importance, vont être exposées dans le recours. Si le Département de l'Intérieur et le Conseil d'Etat n'y trouvent pas des moyens de cassation, c'est qu'ils auront reçu, des Jésuites, l'ordre de passer outre...

Ch. Saint-Maurice.

ECHOS DE PARTOUT

Les farces absurdes — Au cours d'une soirée organisée il y a quelque temps à Neuchâtel, un jeune homme n'a rien trouvé de mieux à faire que de tirer en arrière le siège sur lequel un des assistants, Théodore Nösing, âgé de 24 ans, allait s'asseoir. La victime de cette stupide plaisanterie tomba en arrière contre le coin d'un piano. La chute fut si malheureuse que Nösing, de constitution déjà faible, se déchira un poumon. Bientôt des hémorragies se déclarèrent à intervalles toujours plus rapprochés, si bien qu'il fallut conduire le malade à l'hôpital.

Comme le mal paraissait aller en s'aggravant, et qu'une issue mortelle était à prevoir Nösing demanda à rentrer au sein de sa famille, à Alstætten.

Le pauvre jeune homme vient de succomber là-bas, après quelques jours d'indicibles souffrances.

Les Suisses au tir de Domodossola. — Les prix obtenus aux diverses cibles par les tireurs suisses recevront encore les primes suivantes: 5 médailles d'or, 8 médailles d'argent, et 20 diplômes; c'est pour les tireurs suisses un beau succès. Ces primes et ces diplômes ont été commandés à une maison de Milan; ils seront expédiés aux ayant-droit sitôt que cette maison les aura livrés au comité du tir.

L'année 1909. — Avec l'automne apparaissent les premiers almanachs et calendriers, nous rappelant la fuite rapide du temps.

Voyons donc un peu ce que nous réserve l'année 1909, en fait de particularités du calendrier et de phénomènes astronomiques:

Le 1er janvier étant un vendredi, les Brandons tombent le 28 février, Pâques le 11 avril, l'Ascension le 20 mai, la Pentecôte le 30 mai et le Jeune fédéral le 15 septembre.

En 1909, il n'y aurait qu'un seul vendredi 13, en août.

Il y aura en 1909 quatre éclipses, deux éclipses de soleil et deux de lune; la première éclipse de lune seule sera visible pour nous; elle aura lieu le 4 juin de minuit à 4 heures du matin.

Nouveau traitement des brûlures. — M Raymond Petit préconise une méthode nouvelle et inattendue de traitement des brûlures. Il les panse avec du sérum chauffé de cheval. On nettoie les alentours de la partie brûlée avec de l'eau bouillie, du savon neuf et une brosse neuve; puis on ouvre la phlycténe, la « cloque », avec des ciseaux flambés, en laissant retomber sur la plaie, l'épiderme soulevé; on arrose le tout à l'eau oxygénée (en cherchant à se procurer une eau oxygénée sans acide, qui cautériserait la peau et l'irriterait), puis on lave à l'eau salée à 10 p. 100 stérilisée. Pour panser on recouvre les parties brûlées de compresses faites de plusieurs épaisseurs de gaze stérilisée qu'on a trempée dans du sérum chauffé de cheval. Par-dessus on met des compresses imbibées d'eau salée stérilisée, du taffetas chiffon, un peu de ouate et une bande peu serrée. On renouvelle le pansement toutes les vingt-quatre heures d'abord, puis tous les deux jours, en irrigant chaque fois la brûlure à l'eau salée stérilisée. Plus tard, on supprime le taffetas et on met de la vaseline stérilisée autour de la plaie; enfin, on remplace le sérum liquide par de la poudre de sérum dont on saupoudre la plaie qui est recouverte d'une compresse à l'eau salée stérilisée, sans taffetas.

M. Raymond Petit cite plusieurs exemples montrant que ce traitement donne de très bons résultats.

Simple réflexion. — Les martyrs n'auraient point su mourir dans les supplices, s'ils n'avaient pas su préalablement mourir au monde et à eux-mêmes.

Curiosité. — Un vigneron de Colombier a déterré une betterave ne pesant pas moins de 25 livres. Ce tubercule a crû dans une vigne.

Pensée. — La méthode d'enseignement la plus claire, la plus entraînante, la plus efficace, c'est l'exemple.

Mot de la fin. — Rencontré l'ineffable Boïllu, l'air tout guilleret.

— Où allez-vous de ce pas allègre?

— Faire un excellent petit dîner.

— En quel honneur?

— Il y a vingt-cinq ans que j'ai perdu ma femme... et alors vous comprenez, je vais célébrer les noces d'argent de mon veuvage.

Grains de bon sens

La Tarte ottomane

La tarte est découpée; chaque convive ouvre des yeux démesurés, et tend son assiette. Les plus gourmands se sont servis les premiers, tirant à eux les morceaux.

On leur fait observer qu'ils sont fort mal élevés, et qu'ils manquent d'usage, que ce n'est pas l'habitude de se servir tout seul, et de mettre ses mains dans le plat. A cela, ils répondent comme ce gros monsieur, à la table d'hôte, qui commençait à s'attribuer la forte part, et qui disait:

— J'ai toujours remarqué que, lorsque je faisais des politesses, les autres goinfres ne me laissaient plus rien à ma convenance. Je suis grossier, c'est possible; mais je suis mieux nourri.

En contemplant l'appétit déployée par tous ceux qui sont attablés autour de la tarte ottomane, on comprend combien le progrès n'est pas un vain mot, et comme les hommes se sont améliorés depuis le détournement de l'Asie Mineure par Alexandre le Grand. Si nous nous dévorons toujours les uns les autres, le mobile est aujourd'hui bien différent. Jadis, c'était parce qu'on se haïssait; maintenant, c'est parce qu'on s'aime. On s'aime tellement qu'on ne peut plus se séparer, et le meilleur moyen de ne se plus séparer, c'est évidemment de s'avaler.

Des personnages graves (il est curieux qu'il y en ait encore sur cette planète si bouffonne) proposent de se réunir en conférence pour opérer la distribution de la tarte.

— A la bonne heure! disent ceux qui ont déjà la bouche pleine, nous consentons à en causer, mais à la condition qu'on ne cherchera pas à nous reprendre ce que nous nous sommes déjà payé.

— Cela va de soi, disent les messieurs graves. Tout simplement qu'on ne se fiche pas des coups. Le meilleur moyen est que chacun se serve à son gré. Quand il n'y aura plus rien, nous disposerons du reste.

Cette conférence s'assemblera, tenez-le pour assuré. Et quand le président aura déclaré qu'il sied de laisser à chacun ce qu'il aura pris, si quelque fâcheux demande pourquoi on est là, et s'il ne vaudrait pas mieux s'en aller, il sera conspué par tous ses collègues, et finalement c'est lui qu'on mettra à la porte.

H. M.

LES ÉVÉNEMENTS

Qu'est-ce que le Monténégro?

Une forteresse, montagne noire — *Tchernagora* — moindre que le quart de la Suisse, et dont la population n'atteint pas 250.000 âmes.

De l'Adriatique, on voit ses hautes falaises dominer la côte, où se prélassent les ports dalmates d'Almissa, Raguse et Cattaro.

Le Monténégro, qui avait été affranchi en fait du joug ottoman dès 1697 par Danilo Petrovitch, et nominalement depuis 1851, était demeuré, grâce à l'alliance russe, une oasis farouche de liberté, complètement enclavée dans les possessions turques.

Le traité de Berlin faillit en faire un îlot perdu dans la marée envahissante austro-hongroise, qui se substituait à la domination turque à la fois en Bosnie, en Herzégovine, et dans le sandjak de Novi-Bazar. En effet, la petite principauté est comme enchâssée entre ces trois provinces et la mer, dont la Dalmatie autrichienne lui barrait encore entièrement l'accès. Elle ne touchait plus aux Turcs que par le lac et la province de Scutari, au sud-est.

A force de sollicitations, le Monténégro obtint à Berlin la réalisation de ses espérances séculaires: un port sur l'Adriatique. Mais si l'on prit ainsi Antivari au sultan, ce ne fut pas pour le donner sans réserve au « gospodar » monténégrin.

L'Autriche exigea à cette occupation des conditions humiliantes. Pas de fortifications sur le nouveau fleuve-frontière, la Bojana. Le port proprement dit d'Antivari, Dulcigno, avec les vingt kilomètres de côte du district fermés à tout navire de guerre. Interdiction à la principauté d'avoir flotte ou pavillon de guerre; ce sont les gardes-côtes autrichiens qui feront la police, sanitaire et autre, de ses ports et de ses rivages. C'est encore l'Autriche qui couvrira de sa protection » le pavillon commercial du Monténégro, lequel devra adopter les lois maritimes en vigueur dans la Dalmatie. L'Autriche a le droit de construire route et voie ferrée à travers la principauté, avec liberté entière de communication.

Le prince Nikita, qui avait alors 39 ans et déjà 20 années de règne, dut accepter les conditions ainsi mises à la reconnaissance formelle de son indépendance par l'Europe et à l'aubaine d'une issue sur la mer. Aujourd'hui il demande qu'on le débarrasse de cette tutelle, qui, outre l'amoindrissement qu'elle cause à sa couronne, a entravé le développement de l'Antivari. La ville ne compte à ce jour que 2300 habitants (d'autres statistiques disent 4000) et le port, Dulcigno, 5000. La marine marchande battant pavillon monténégrin se réduit à 22 bateaux à voiles, représentant 5500 tonnes au grand maximum. Il est vrai que Cettigné, la capitale, n'atteint pas 4600 âmes, et que la ville la plus considérable, Podgoritza, n'en renferme pas plus de 10.000.

A part 12,500 catholiques et 14,000 mahométans, toute la population est orthodoxe, et de race serbe, ce qui explique qu'elle s'irrite si fort aujourd'hui des empiètements de l'Autriche sur l'idée d'une Grande-Serbie. Le monténégro a été pendant un siècle, au moyen âge, réuni au royaume serbo-sniaque et il ne l'a pas oublié. Depuis que ce peuple est né à la vie publique, par la constitution de 1905, ces sentiments semblent s'être encore accrus. En revanche, la maison princière vit, malgré des relations de parenté étroites, en assez mauvais termes avec la cour de Belgrade, — on se rappelle la récente « affaire des bombes » et ses sympathies regardent plutôt du côté de l'Italie, dont la jeune reine est une princesse monténégrine.

En attendant, et s'il lui fallait soutenir par les armes sa querelle avec l'Auriche, le Monténégro ne pourrait guère mettre en ligne plus de 30 000 hommes; mais la race est valeureuse et le pays facile à défendre en guérilla. Antivari, lui-même, qui peut être bombardé de la mer, ne serait pas pris sans coup férir, car la ville proprement dite est encore à quatre kilomètres de la côte, sur une montagne assez élevée.

Nouvelles Etrangères

Les Chambres françaises sont rentrées mardi avec un ordre du jour chargé. Le Maroc et les Balkans vont faire l'objet d'interpellations intéressantes. Puis, elles reviendront sur leur dada: *Haro sur le cléricalisme!*

M. Fallières en Espagne. — Le correspondant du *Daily Telegraph* à Madrid dit que la rencontre du roi Alphonse et de M. Fallières aura lieu dans la seconde quinzaine d'octobre. M. Fallières se rendra en Espagne par mer. Il partira de Marseille ou de Toulon. Son voyage durera quatre jours.

Départ agité. — Au moment ou M. Clémenceau quittait Draguignan pour Paris, des incidents se sont produits entre ses partisans et les socialistes. Il y a eu un nombre considérable de blessés.

Bagarres franco-musulmanes aux Indes. — On mande de Allahabad au *Daily Telegraph* qu'une querelle a éclaté à Kotakapbam, près de Pondichéry, entre des pêcheurs français et des musulmans, tous sujets de la Grande-Bretagne. La police anglaise, craignant une émeute, tira en l'air, sur quoi les Français auraient tiré à balles sur les musulmans blessant mortellement un homme et grièvement un autre.

La population française aurait ensuite mis à sac le quartier musulman Les autorités françaises de Pondichéry et les autorités anglaises ont pris des mesures énergiques pour rétablir l'ordre.

Sauvage partie de foot-ball. — On annonce de New-York qu'un match de foot-ball, où les joueurs ont fait preuve d'une férocité extraordinaire, a eu lieu hier, à Schenectaby, entre les clubs Westeyan University et Union College.

Une ancienne rivalité existait entre les deux équipes et, dès le commencement de la terrible partie, le docteur de service ne put, à lui seul, procurer les soins nécessaires aux blessés.

Trois autres médecins ont été appelés. Dix-sept joueurs ont dû être emportés hors du champ à la suite des blessures reçues. Cinq d'entre eux, atteints sérieusement, ont été admis d'urgence à l'hôpital.

Les deux équipes se sont lancé un nouveau défi, mais il est probable que les autorites ne permettront pas le renouvellement de ces scènes de sauvagerie.

Au cours de la partie, on a difficilement maintenu les spectateurs qui voulaient envahir le terrain pour lutter avec leur camp favori, et on a dû emporter vers l'ambulance plusieurs dames qui s'étaient évanouies.

Un douanier attaqué par des contrebandiers. — On mande de Belfort :

Des coups de revolver viennent d'être tirés à la frontière franco-allemande sur un douanier français par des contrebandiers.

Le douanier Richard, de la section de Rougemont-le-Château, était en embuscade à l'extrême frontière, sur les flancs du Bærenkopf, quand il vit arriver devant lui trois contrebandiers chargés de ballots.

Le douanier Richard, fidèle exécuteur de la consigne, se dressa devant eux, voulut les arrêter et saisir les ballots, mais les contrebandiers résistèrent... Se croyant forts vis-à-vis d'un contrebandier isolé, ils tirèrent quatre coups de revolver et le douanier Richard fut atteint d'un projectile à la cuisse droite.

Le douanier, malgré sa blessure, tira à son tour et, par son attitude énergique, réussit à faire rebrousser chemin à ses agresseurs qui repassèrent la frontière allemande.

Le douanier Richard fut retrouvé peu après à son poste, gisant dans une mare de sang par une patrouille de relève.

Il a été transporté à l'hôpital de Belfort.

Le signalement des agresseurs a été donné aux postes de la frontière.

Le ministre belge remanié. — La crise ministérielle, latente depuis trois semaines, est enfin terminée. Le nombre des ministres est porté à dix. Tous les ministres gardent leur portefeuille, sauf M. Renkin, ministre de la justice, qui prend les colonies

Il est remplacé par M. Léon de Lantsheere, député de Bruxelles. M. Schollaert, du cabinet, joint le ministère de l'agriculture au département de l'intérieur, qu'il dirigeait déjà.

Grève monstre à Naples. — Depuis deux jours tous les ouvriers métallurgistes de Naples au nombre d'environ vingt mille sont en grève pour appuyer les revendications des ouvriers de la grande usine métallurgique Miani Silvestri. Conduits par les chefs syndicalistes, les grévistes se sont livrés à de violents désordres. Ils sont entrés en conflit avec la troupe et ont brûlé un grand nombre de tramways pour obliger le personnel à se mettre en grève. La grève générale s'étend maintenant aux ouvriers de toutes corporations. Samedi matin ils étaient plus de vingt-mille en grève.

Un attentat. — On mande d'Askhabad qu'au cours des manœuvres, le général Mistchenko, héros de la guerre japonaise, gouverneur général du Turkestan, a été blessé au pied par des coups de fusil tirés dans sa direction par des soldats.

Culbute royale. — On mande de Milan :

« A la suite d'un arrêt brusque du moteur, l'automobile où se trouvait le roi, son aide-de-camp, le général Brusati, le Dr Ceretti et deux chauffeurs, est allée se jeter dans un fossé rempli d'eau jusqu'à une hauteur de 75 cm. Le roi a reçu quelques contusions à l'épaule. Les deux chauffeurs ont été légèrement blessés au visage. Le roi et sa suite ont continué leur route dans une autre voiture et se sont rendus à la gare de Plaisance, d'où ils sont partis pour le Piémont. »

Les vols au chloroforme. — Vendredi, M. Joseph Savignac, 19 ans, commis d'architecte à Paris, quittait la capitale par un train du soir, se dirigeant vers Saintes, Royan, Bordeaux.

Il s'installa à son aise dans un compartiment inoccupé qu'il avait choisi. Le train roulait à grande vitesse, et le jeune touriste s'endormit.

Après un certain temps, il se sentit secouer violemment prr un employé qui lui demandait s'il n'avait pas été volé, car le surveillant venait de voir sortir avec hâte un voyageur.

M. Savignac ne pouvait rappeler ses souvenirs. Sa tête était d'une lourdeur douloureuse. Il faisait des efforts pour vomir. Il ne réussissait pas à comprendre ce qu'on lui demandait. Il était ahuri et malade. Nul doute, un inconnu l'avait endormi avec du chloroforme. Après quelques instants, le jeune homme chercha son portefeuille contenant 240 fr., et ne le trouva pas. De plus une valise contenant deux complets et deux paires de chaussures, qui était déposée dans le filet, avait disparu.

Facheux quip oquo — Le Dr L. rue de Rivoli, à Paris, a eu lundi matin une distraction dont les conséquences auraient pu être fâcheuses. Vers onze heures et demie, en compagnie de son valet de chambre, il quittait son cabinet, fermant à double tour la porte de son appartement et partait sans se douter qu'il venait d'enfermer dans son salon un client qui attendait impatiemment son tour de consultation.

Lorsque, au bout d'un certain temps et las d'attendre, le client voulut se retirer, il se heurta à la porte fermée ; vainement il essaya d'ouvrir les battants ou de dévisser la serrure.

Entendant monter dans l'escalier, le malheureux cria pour qu'on vînt le délivrer. Un locataire, surpris par ces appels, prévint le concierge. Celui-ci, accompagné de son fils, monta aussitôt, revolver au poing.

Tous deux enfoncèrent la porte et, sans plus d'explications, s'emparèrent de l'infortuné client qu'ils croyaient être un cambrioleur. Bousculé, tiraillé, le pauvre homme fut conduit au commissariat du quai de l'Horloge, où M. Euriat l'interrogea.

Là, le séquestré put enfin narrer son aventure. On ne le crut pas tout d'abord, mais après vérification on dut se rendre à l'évidence. Le malheureux fut, avec beaucoup d'excuses, rendu à la liberté.

Nouvelles Suisses

L'article constitutionnel sur les forces hydrauliques. — Dans la plupart des cantons, les assemblées politiques s'occupent, en même temps que des élections au Conseil national, de l'article constitutionnel sur les forces hydrauliques. Il n'y a pas encore eu, à notre connaissance, de vote hostile à l'article.

Cependant, à Schwytz, l'assemblée conservatrice a décidé de ne pas prendre position vis-à-vis de cette innovation constitutionnelle, et à Schaffhouse, l'article a été fort malmené par les orateurs de l'assemblée radicale.

Société suisse des instituteurs. — L'assemblée des délégués de la société suisse des instituteurs s'est réunie hier à Langenthal. Elle a entendu un rapport de M. Fritschi, conseiller national, sur l'état de la question concernant l'élévation de la subvention de la Confédération aux écoles primaires.

Le comité central a été chargé d'adresser une requête au Conseil fédéral au sujet d'une interprétation de l'art. 15 de la nouvelle organisation militaire.

La question de l'assurance des enfants contre les accidents et la maladie a été renvoyée pour étude au comité central.

L'assemblée générale a entendu un rapport de M. le professeur Zürcher sur l'état de la législation pour la protection des enfants et les devoirs de la législation pénale suisse dans ce domaine.

M. le pasteur Wild a parlé de la limitation du travail des enfants et de la répression des mauvais traitements envers l'enfance.

Une idée ingénieuse. — M. Constantin Scheimbert, à la Chaux-de-Fonds, a fait breveter une idée qui fera sans doute son petit bonhomme de chemin.

Voici, en quelques mots, de quoi il s'agit : l'inventeur du système fait imprimer, du côté de l'adresse et aussi au dos d'une enveloppe, la réclame de ou des commerçants qui souscrivent une case ; il fait imprimer sur cette enveloppe, par les soins des bureaux de poste, un timbre de 5 ou de 10 centimes ; le public peut se procurer cette enveloppe à moitié prix ; si donc il achète une enveloppe portant un timbre de dix centimes, il la paye cinq, et il reçoit encore gratuitement l'enveloppe et même le papier à lettres, muni également, cela va de soi, d'une réclame.

Le crime de Diesse. — Nous avons raconté en son temps, le meurtre horrible de la petite Devenoge dans les montagnes jurassiennes de Diesse à la frontière de Berne et de Neuchâtel.

Depuis cette date et malgré les recherches les plus actives, il avait été impossible de mettre la main sur l'auteur de l'odieux attentat.

Le 1er septembre après-midi on trouvait dans un pâturage de Lamboing la malheureuse jeune fille assassinée, portant sur tout le corps de nombreux coups de couteau ; la poitrine était entièrement déchiquetée. On se sentit d'emblée en présence d'un crime passionnel à la façon de l'ignoble Soleilland.

Or, samedi, les gendarmes Baillif, de Reuchenette et Gerber, d'Evillard donnaient la chasse à des braconniers. En passant devant une ferme, aux environs de Romont, ils furent interpellés par un paysan qui leur conseilla de demander des renseignements sur le crime de Diesse dans une ferme voisine. Ils y coururent ; le fermier les mit alors au courant de certains agissements d'un de ses journaliers Albert Siegenthaler, avec ses trois fillettes.

Le fermier en conclut que Sigenthaler pouvait fort bien être l'auteur du crime de Diesse. Or, les gendarmes se rappelèrent qu'ils avaient rencontré ce personnage le matin et qu'à leur vue il avait pâli. Ils se mirent à sa poursuite et, après plusieurs heures de recherche, ils furent assez heureux pour le découvrir dans une maison, près de Romont où il préparait sa fuite. Ils le questionnèrent sur l'emploi de son temps le premier septembre, jour du crime. Dans l'impossibilité de répondre, Siegenthaler finit par faire des aveux complets. Il a été conduit immédiatement à Neuveville pour être mis à la disposition du juge d'instruction.

Siegenthaler appartient à une bonne famille ; il a raconté que c'étaient les mauvaises lectures qui l'avaient perdu. Il a donné sur la perpétration de son crime des détails très circonstanciés. La découverte de l'assassin de la petite Devenoge a causé un très grand soulagement dans toute la contrée de Diesse et même au-delà.

Inventif fripon. — L'autre jour un valet de ferme se présentait à Hulligen, Berne, chez des paysans qui ne lui étaient pas connus et se mettait à les haranguer pieusement. Il se disait envoyé par le pasteur du village voisin pour faire des remontrances morales au paysan et à sa femme au sujet de leur conduite. Ce pieux redresseur des torts d'autrui avait appris entre autres que les époux se querellaient journellement et que le mari ne donnait point d'argent à sa femme. Les braves paysans, qui vivent au contraire en excellents termes, ne furent pas peu surpris de ce langage. Le mari, outré, conseilla au galopin d'avoir à prendre le large de suite. Il ajouta imprudemment que l'argent se trouvait dans une armoire qu'il indiqua, que la clef était dessus, que sa femme pouvait par conséquent puiser quand bon lui semblait. C'était tout ce que voulait savoir le madré valet. Il s'en alla donc l'air contrit. Mais au lieu de prendre le large comme le lui avait intimé le paysan, il se rendit à l'écurie de ce dernier, détacha une vache qui prit aussitôt la clef des champs. Le fripon avertit ensuite les fermier de la «fuite» de la bête. Tandis que ceux-ci se mettaient à la poursuite du ruminant, le voleur entrait tranquillement dans la maison, se rendait directement à l'endroit indiqué et y trouvait 130 fr. Puis, pour détourner les soupçons, il se mit consciencieusement lui aussi à la recherche de la vache. Aussi, quand le vol fut découvert, les paysans ne pensèrent-ils guère que le pieux jeune homme fût l'auteur du larcin. Celui-ci s'éloigna donc tranquillement et cacha l'argent dans un tas de foin où des enfants le trouvèrent. Le voleur, un certain Gottfried Berger, ayant prétendu que le magot lui appartenait, ce fut sa perte. On l'emprisonna le même jour.

Une curiosité — A trois quarts d'heure du village thurgovien de Roggwil s'élève à une certaine hauteur une vieille maison, le Château, comme on l'appelle dans la région. A quelques pas de là se trouve une chapelle élevée en 1684, sur laquelle on admire en dessus du portail, les armes de l'abbé Nicolas II de Marschtal, qui dépendait d'un couvent sis entre Ulm et Sigmaringen, sur le Danube. La chapelle avait été construite en souvenir de la victoire de Sobieski sur les Turcs, près de Vienne en 1683. Le couvent céda plus tard château et chapelle avec la réserve que cette dernière reviendrait à la commune voisine saint-galloise de Hæggenschwil. Or, actuellement la frontière entre les deux cantons de Thurgovie et de St-Gall passe au milieu des deux édifices. La borne frontière est scellée dans le mur postérieur du château. Le fermier qui habite là, paie la moitié de ses impôts à chaque canton. Ses enfants vont à l'église de Roggwil et à l'école sur territoire saint-gallois. Un des prédécesseurs du propriétaire actuel, un rusé paysan, jouait fort souvent de mauvais tours au fisc. Lorsque le gendarme saint-gallois venait réclamer les impôts, le fripon se réfugiait dans la partie thurgovienne de son bien ; était-ce un agent thurgovien par contre, il allait dans la partie opposée de l'édifice, sur territoire saint-gallois.

Les cas de ce genre ne sont d'ailleurs pas si rares. Il y a près de là une autre ferme assise sur la frontière des deux cantons. La borne se trouve dans le poêle même de la chambre de famille.

En ouvrant une boîte de sardines. — Il y a une dizaine de jours à Montreux une dame se blessait au doigt, en ouvrant une boîte de sardine. Le doigt enfla, puis le bras ; quand la malheureuse jeune femme se décida à consulter un médecin, hélas, il était trop tard ; elle a succombé lundi à un empoisonnement du sang.

FEUILLETON DU NOUVELLSTE

37

Jolie propriété

A vendre

XX

Enfin, il se décida et en recommença la lecture, lentement, avec soin, comme s'il la voyait pour la première fois, et qu'il voulût la comprendre tout à fait.

« Mon cher Max, disait la lettre, tu as eu grand tort de ne pas venir avec moi, comme je t'y invitais ; outre que nous aurions passé mon temps plus agréablement que je ne l'ai fait, tu y aurais gagné beaucoup plus que tu ne le crois. Tu m'as laissé aller tout seul, j'ai fait une maladresse, et me voici très malade, bien plus malade que le docteur d'ici ne veut me le dire, mais je me sens ; je sais parfaitement que c'est une fluxion de poitrine que j'ai, et c'est très dangereux.

« Pendant que j'ai la tête très libre, je tiens à te communiquer l'emploi que j'ai fait de mon bien, afin que tu ne croies pas, après moi, que j'ai agi par méchanceté ou par négligence envers toi.

« Tu m'as assez reproché toute ma vie de ne pas savoir employer ma fortune d'une manière utile ; tu avais peut-être raison, mais quand on a été obligé, pendant sa jeunesse, de se priver de tout, et quand on se trouve à la tête de beaucoup d'argent ensuite, sans avoir le goût des choses coûteuses, on est quelquefois bien embarrassé.

« Depuis le jour où tu m'as quitté, sur le quai de la gare, à Chantocé, j'ai beaucoup réfléchi. D'abord je me suis dit que c'était mal de ta part de ne pas m'accompagner quand j'avais du chagrin, ou tout au moins de l'ennui ; ensuite, j'ai pensé que cela méritait une punition, pour t'apprendre à avoir bon cœur. Et puis, je me suis rappelé beaucoup de choses que tu m'avais dites ; si tu avais été là, tu m'en aurais dit d'autres qui me les auraient peut-être fait oublier, et c'est encore tant pis pour toi.

« Entre autres, tu m'avais raconté que les Américains aiment bien à fonder des établissements, ou des institutions, ou des musées, enfin quelque chose qui porte leur nom et qui les rappelle au monde quand ils sont morts. C'est une très bonne idée, et à force d'y réfléchir je me suis dit que je ferais de même.

« J'ai donc légué ma fortune à la ville de Cannes, pour bâtir une sorte de maison de santé, — pas un hôpital, c'est trop triste, — où l'on recevra des hommes sans fortune, — pas de femmes, — en convalescence d'une maladie de poitrine. On y restera de dix semaines à trois mois et on s'y amusera. Je veux que ce soit gai ; il y aura un billard et une grosse boule, comme celle des Housseaux. Cela s'appellera la maison Nollard.

« Toi qui m'as donné le goût des fondations charitables, tu trouveras peut-être mauvais que celle-là te fasse du tort, mais en ce monde, pour faire du bien aux uns, il faut toujours nuire à quelques-uns des autres, et tu as l'âme généreuse de sorte que tu en seras probablement moins contrarié qu si tu n'étais qu'un égoïste, comme moi.

« Pour te consoler, je te laisse les Housseaux, avec les terres qui en dépendent. Ce n'est pas grand'chose, et je ne vois pas trop ce que tu pourras en faire, car tu n'es pas plus agronome que moi ; mais c'est ta faute. Je t'avais dit de tâcher de m'avoir la Roseraie ; si tu m'avais écouté, tu aurais eu les deux propriétés, et ensemble, tu aurais pu les revendre un bon prix, ou les mettre en régie. Enfin, c'est ton affaire, à présent.

« Tu ne recevras cette lettre que quand je serai mort, quand bien même ce serait dans vingt ans d'ici, mais je n'y compte pas, et j'ai idée que nous ne nous reverrons plus en ce monde. Tâche d'être heureux à ta façon, puisque chacun a la sienne.

Ton parent et ami,

« Hippolyte NOLLARD. »

Cette fois, Max devait savoir la lettre par cœur, car il l'avait étudiée jusque dans ses plus innocentes virgules. Il la reposa sur la table d'un air découragé.

— Eh bien, non ! se dit-il, je n'arriverai pas à savoir s'il me persifle ou s'il est sincère. Il n'a pas mal agi, car il ne me devait rien, absolument rien ! C'est moi, en effet, qui lui ai suggéré l'idée d'une fondation charitable, je m'en souviens très bien, et en me rendant cette justice, il me met de moitié dans son œuvre ; au fond, ça devrait s'appeler la maison Nollard et Buxy ! Mais ça aurait l'air d'une raison commerciale... Je ne serai jamais riche, car les travaux historiques, ça vous mène à toutes sortes de distinctions honorifiques, mais ça ne rapporte guère que cela. Les Housseaux, ce n'est pas une maison à habiter ! Il n'y a là de vraiment confortable et bien approprié à sa destination que les écuries, et comme je ne suis qu'un homme... Cette pauvre Roseraie, quand elle sera vendue, où ira son propriétaire ? Et « elle », avec quel mari s'en ira-t-elle ? Que ferai-je des Housseaux, surtout quand ces voisins-là n'y seront plus ?

Ce courant d'idées n'était pas de ceux auxquels il aimait à se laisser entraîner ; pour se distraire, il prit une lettre de notaire qui accompagnait celle de Nollard, et sur laquelle il n'avait encore jeté qu'un coup d'œil distrait.

— Comment, fit-il après l'avoir lue, c'est si grand que cela, les Housseaux ? Mon oncle parlait de sa propriété comme d'une province, mais je ne m'étais jamais rendu compte qu'elle comprit toutes ces petites fermes... Alors, cela me ferait deux, trois, quatre mille francs de rente ? Mais avec ce que j'ai, me voilà riche !

Il se leva ; une joie singulière excitait son sang à courir dans ses veines ; un besoin de marcher, de courir presque, le secouait de petits tressaillements. Il prit son chapeau, son parapluie, et s'en fut au Luxembourg, malgré la bourrasque qui arrachait aux marronniers leurs dernières feuilles mortes.

(A suivre)

Nouvelles Locales

Le Compromis du 47me arrondissement

Le *Confédéré* de hier s'indigne de la polémique soulevée contre M. Eugène de Lavallaz et affirme que ***c'est une invite presque directe aux électeurs conservateurs de renier la parole et la signature de leur comité.***

Nous protestons contre cette interprétation.

Le *Nouvelliste*, dès la proclamation de la candidature de M. Eugène de Lavallaz, a écrit :

« ...Nous ne disons pas ces choses pour encourager nos amis à tracer le nom de M. de Lavallaz sur les bulletins de vote. Non. Il faut être loyal. Le compromis accepté, votons-en les candidats. »

(*Nro du 6 octobre*).

Et, aujourd'hui encore, nous déclarons n'avoir rien à changer à ce texte.

Tant que la signature de nos chefs figurera au bas d'un engagement, nous y ferons honneur.

Le *Confédéré* voudra bien nous donner acte de cette mise au point.

La polémique sur les actions Brazier a été voulue par M. Eugène de Lavallaz, pour se mettre en avant et éliminer, dans son parti, des candidats qui avaient infiniment plus de chance que lui de représenter, à Berne, le parti radical bas-valaisan.

Cette polémique a continué, naturellement, après la réunion de Martigny. Est-ce que nous devions ne plus rien répondre parce que M. Eug. de Lavallaz avait été choisi comme candidat au Conseil national ?

Quelle ironie !

Nous ne sommes pas en Chine où le mandarin, devenu ***bonze,*** est sacré comme les poulets de l'antiquité païenne.

Le Cercle radical à Monthey

(*Corr. part.*)

Les résultats de la votation de dimanche dans les 6 communes du district de Monthey sont intéressantes à plus d'un chef.

A Monthey même, il n'est pas d'exemple, croyons-nous, où dans une votation disputée, le parti radical n'ait pas réuni plus de la moitié du corps électoral. Aux élections communales de 1904, où le parti conservateur tentait le sort des urnes, pour la première fois depuis bien longtemps, les radicaux se sont glorifiés de leurs 320 bulletins intacts, compacts sans un seul panachage. A côté de ces 320 fidèles à toute épreuve ils ont réuni de 60 à 80 bulletins sur lesquels l'un ou l'autre coup de crayon avait été passé. Les conservateurs à cette époque étaient 192. Sur 660 électeurs 600 environ avaient émis leurs suffrages.

Quelle est aujourd'hui la situation ? La liste comporte 720 noms. De ces 720 noms, 530 vont à l'urne ; et il s'y trouve 212 conservateurs et 317 radicaux ; 212, malgré toutes les peines que nous avons eues à faire saisir la vraie portée du vote et son importance extrême ; 212, m algré les abstentions connues.

On sait d'où vient le plus grand nombre des abstentions. Le mot d'ordre du parti ouvrier était de ne pas prendre position, et de laisser à chacun complète liberté d'action ; un certain nombre se sont abstenus, beaucoup ont voté, et nul n'ignore qne leur appoint a fait pencher la balance. Nous ne voulons point leur faire de reproche, ni les accuser d'avoir soutenu le parti contre lequel ils se sont élevés le plus vivement dans leurs proclamations. Ils n'avaient rien promis, ils n'avaient rien à tenir.

Il n'en est pas moins vrai, et on l'a reconnu dans le parti radical, que l'appoint ouvrier s'est révélé nécessaire pour lutter avec succès contre le parti conservateur.

Nous, conservateurs, nous avons une morale à tirer qui est celle-ci :

Notre position est bonne, nous progressons ; plus d'abstentions systématiques comme autrefois. De l'action, une action de tous les jours, comme nos adversaires. Mais aussi comptons sur nous-mêmes et rien que sur nous. Nous aurons en décembre prochain des armes légales que nous possédons, c'est-à-dire de la « Proportionnelle, » aujourd'hui acquise et signée.

Quelques vrais démocrates.

Le Scrutin de Monthey et la Politique de concession

La *Liberté* consacre, en première page, un long article à notre politique cantonale.

Les conclusions de cet article sont la condamnation des concessions accordées à nos adversaires.

En voici, d'ailleurs, un long extrait :

Malheureurement, la majorité conservatrice valaisanne, pas plus que celle d'autres cantons, n'a affaire à une opposition raisonnable. Ces concessions n'ont point adouci le parti adverse ; elles semblent même n'avoir fait que l'enhardir à élever ses exigences et de redoubler son humeur agressive.

Mettant à profit le compromis qui lie les mains au parti conservateur dans l'arrondissement fédéral du Bas-Valais, le parti libéral a fait choix, pour remplacer M. Défayes au Conseil national, d'un de ces hommes les plus combattifs et les plus malveillants pour le régime gouvernemental, l'avocat Eugène de Lavallaz.

Les milieux modérés du parti auraient préféré M. Edmond Delacoste, président de Monthey, qui est, en même temps qu'un homme de mesure et de tact, une des têtes les plus intelligentes du libéralisme valaisan.

L'affaire des cercles électoraux du district de Monthey est un autre échantillon de la reconnaissance dont l'opposition valaisanne paye les égards de la majorité.

La députation que le district de Monthey envoie au Grand Conseil est formée, en vertu d'un compromis, de cinq conservateurs et de dix libéraux. Remarquez que le parti conservateur est en majorité dans le district ; mais par une abnégation vraiment chevaleresque, il a sacrifié son droit au bien de la paix et il a généreusement abandonné au parti adverse le onzième siège, plutôt que d'en appeler au sort des batailles.

Or, à peine la loi électorale revisée, le parti radical s'est empressé de l'invoquer pour enlever à la majorité conservatrice sa part légitime dans la représentation du district de Monthey au Grand Conseil.

Pour cela, spéculant sur l'esprit de clocher et le particularisme local, il a fait demander par les communes de ce district où il est en majorité la faculté d'être groupées en cercle distinct du reste de l'arrondissement ; de cette façon, les minorités conservatrices de ces communes, qui s'additionnaient aux majorités conservatrices de Trois-Torrents, de Vald'Illiez et de Vionnaz, pour assurer la prééminence conservatrice dans le district, seraient neutralisées et réduites à l'impuissance. La députation conservatrice tombait de cinq à trois représentants et la députation radicale montait de six à huit.

« Nous voulons supprimer vos têtes de ligne », disait aimablement le *Confédéré* du Valais aux conservateurs, avant la votation. Gracieuse réplique d'un parti comblé d'égards et de ménagements.

La votation n'a pas tout à fait réalisé les espérances des radicaux. Quatre communes seulement ont voté la formation d'un cercle distinct ; encore, dans l'une d'elles, le scrutin est-il suspect de nullité.

L'insuccès de la tentative s'aggrave de ce détail mortifiant que la commune de Collombey, patrie de M. Eugène de Lavallay, a refusé le cadeau libéral à une voix ne majorité !

Les combourgeois de l'aristocratique candidat ont infligé à leur ancien syndic un désaveu dont la galerie fera des gorges chaudes.

C'est une goutte d'absinthe dans la coupe d'ambroisie que M. de Lavallaz s'apprêtait à savourer le 25 octobre.

Fully. — (*Corr.*) — Le *Nouvelliste* et d'autres journaux avec lui, font erreur quand ils annoncent que la commune de Fully a repoussé le Cercle dimanche. Effectivement, on devait voter sur cet objet mais, au dernier moment, on y a renoncé.

Nendaz. — *La question du Cercle*. — (*Corr.*) — Le Cercle, projeté par le parti radical, a passé dimanche à Nendaz, à 80 voix de majorité, grâce à la lâcheté coupable de certains conservateurs qui ne se sont même pas présentés à l'urne.. Plus de cent abstentions, quel chiffre tristement éloquent !

Une autre réflexion s'impose. M. le Président de Nendaz, depuis plusieurs mois, ne parlait que de paix et d'entente. Plusieurs des nôtres se sont laissé prendre à ces douces paroles, si bien que déjà l'on supputait une liste mixte pour les élections communales.

Puis, brusquement, le président fait le coup du père François et demande le Cercle. C'est assurément son droit, mais nos amis du district de Conthey ne pourraient-ils pas souligner cet acte ?

Le cercle de Nendaz. — De la *Gazette* :

Le parti de l'opposition dans la commune de Nendaz paraît avoir fait un grand pas en avant. Elle vient en effet d'y trouver une majorité dans la question du cercle, soumise à votation dimanche.

Nendaz formera donc cercle radical en mars prochain. Ainsi l'ont décidé 316 électeurs contre 235, sur 552 votants (1 bulletin nul).

La majorité est donc de 81. Mais la commune de Nendaz compte 680 électeurs, sur lesquels 128 ne se sont pas aprochés des urnes dimanche.

Ce vote n'est au reste pas de nature à modifier sensiblement la situation des partis dans le district.

Lavey-Morcles. — Les électeurs de cette commune vont être appelés à élire, dimanche, le Conseil communal.

Une assemblée préparatoire convoquée par le Conseil de Régie, a eu lieu dimanche après-midi pour élaborer la liste des candidats à proposer aux électeurs. De leur côté les militaires ont été appelés à établir la liste de leurs candidats.

On a bon espoir que cette fois civils et militaires s'entendront.

On part seul et l'on arrive deux. — Dimanche matin, à l'arrivée à Lausanne à 11 heures, du train 1124 de Brigue, une dame qui s'y trouvait s'est tout à coup senti mal. Quelques instants plus tard, une cigogne lui apportait, dans la voiture même, un gros bébé en excellente santé.

Un coup de téléphone et de la ville descendait un médecin et une sage-femme qui prodiguèrent les soins que comportait la circonstance à la mère et à l'enfant qui se portent à merveille.

Station hivernale de Morgins. — Une société anglaise s'occupe de la création, à Morgins, d'une station hivernale. Elle a déjà réuni l'adhésion de 150 personnes qui seraient disposées à y séjourner. Elle espère, avec les hôteliers, obtenir une course postale en hiver.

Le gendarme vaudois du pont de St-Maurice. — M. Bonjour quitte le poste du pont qu'il occupait depuis 5 ans, il a été appelé à Bex ; il sera remplacé par M. Bataillard du Sépey. M. Troyon du pont de Collombey est également déplacé.

Un naufrage sur le Rhône. — Dimanche dernier un canot automobile remontait le Rhône ; arrivés sous le pont du chemin de fer A.-O.-M., les navigateurs voulurent virer, mais un câble tendu pour maintenir une drague gêna la manœuvre et le canot fut jeté contre un ponton où il fut complètement écrasé et coupé en deux.

En quelques minutes les épaves furent emportées par les flots et tout avait disparu.

Heureusement, les passagers purent facilement se tirer d'embarras et atterir sans accident.

Phénomène de végétation. — On nous écrit de Monthey :

Des fleurs de mai en octobre. On peut admirer en ce moment, sur la propriété de M. l'abbé D. à Vers Encier, deux lilas en pleine voie de floraison.

Chose assez rare qui mérite d'être signalée !

Un ami des fleurs.

Saillon. — (*Corr.*)— Les vendanges touchent à leur fin ; depuis bien longtemps on n'avait vu une aussi magnifique récolte. La grosse moyenne des vendanges a pesé de 90 à 95 degrés de sucre.

Tout a été récolté par le beau temps et vendu à bon prix, puisqu'on nous certifie que les prix - courants sont établis par nos gros acheteurs à 15 et 16 fr. la brantée de vendange de 45 litres.

A ces conditions, on peut encore s'encourager à travailler la vigne.

Un propriétaire.

St-Maurice. — (*Corr.*) — Toute la semaine un détachement de signaleurs électriciens a été cantonné au château de St-Maurice. Tous les soirs depuis la place de N. D. du Scex, des signaux de télégraphie optique étaient lancés par des projecteurs dans la direction des Forts d'où les mêmes signaux étaient répétés à d'autres postes.

Des tirs au canon ont eu lieu en même temps.

Memento religieux

La date du 2 Novembre, fête de la Commémoraison des Défunts, approchant, il est à propos, croyons-nous, de rappeler le grand privilège du Pardon ou Indulgence, attaché à la médaille jubilaire de St Benoît, à l'occasion de cette date. Ce privilège est peut-être encore inconnu des uns, oublié des autres ; qu'on se hâte de le faire connaître et de se munir à temps.

En vertu d'un Indult du 27 février 1907, les fidèles qui portent habituellement sur eux la médaille *jubilaire* de St-Benoît, bénite par un prêtre qui en a le pouvoir, peuvent gagner les mêmes indulgences qu'à la Portioncule, en s'approchant des sacrements et visitant une église ou chapelle publique, le jour de la Commémoraison des Morts, 2 novembre.

Nous attirons l'attention de Messieurs les ecclésiastiques en particulier, et des fidèles, sur la nouvelle facilité mise à leur disposition pour assurer la bénédiction de cette médaille. Sa Grandeur Mgr Abbet, évêque de Sion, a reçu le 19 janvier de la présente année, du T. Rme P. Boniface, Abbé du Mont-Cassin, la faculté (extraordinaire) de bénir cette médaille et d'accorder lui-même ce privilège à tous les prêtres séculiers et religieux de son diocèse qui lui en feront la demande. Messieurs les Curés apprendront certainement avec plaisir qu'il leur est ainsi aisé de procurer à leurs paroissiens une si précieuse faveur, et voudront bien la répandre le plus possible. Les pauvres défunts en retireront du soulagement dans leurs peines expiatoires ; les fidèles vivants, attentifs à cette dévotion, s'assureront ainsi de grands avantages spirituels.

On peut se procurer de ces médailles (en aluminium ou cuivre doré) chez tous les marchands d'objets de piété, en particulier à St-Maurice, Librairie de l'Œuvre St-Augustin, à Sion, chez les Dames Blanches, à Sierre, chez M. Frany Sewer.

N.-B. Il ne faut pas confondre cette médaille avec la médaille ordinaire de St-Benoît, qui est habituellement ovale et en cuivre. Ce qui distingue la médaille privilégiée, c'est le mot « Pax » au-dessus de la croix.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

La Crète grecque et libre

ATHÈNES, 14 octobre — La Chambre crétoise, réunie mardi après-midi, a sanctionné sa résolution précédente relative à la proclamation de l'indépendance de la Crète et à son union à la Grèce.

Orages et inondations dans l'Hérault

BÉDARIEUX, 14 octobre. — A la suite d'un violent orage, quelques maisons se sont écroulées.

L'Orb a débordé, emportant un pont. Il n'y a pas eu d'accident de personne.

Un cyclone a dévasté Laurens. Plusieurs maisons ont été endommagées et quelques ponts emportés.

BÉSIERS, 14 octobre. — Les dégâts causés par l'orage mêlé de grêle qui s'est abattu sur la région sont considérables.

La route de Béziers à Bédarieux a été coupée. Un pont de la ligne du chemin de fer d'intérêt local a été emporté.

La circulation est interrompue. Neuf maisons ont été detruites.

MONTPELLIER, 14 octobre. — Voici quelques détails sur l'orage qui a dévasté la région de Béziers.

A Murviel-les-Béziers, les grêlons atteignaient la grosseur d'un œuf de poule : une véritable trombe d'eau a inondé la localité.

L'Ord et l'Iron sont sorti de leur lit charriant des troncs d'arbres et des objets mobiliers de toute sorte.

A Fougères, l'orage a été épouvantable et a causé des dommages considérables.

La voie ferrée est interceptée. Beaucoup d'animaux domestiques ont été noyés. La couche de grêle atteignait 10 centimètres.

L'Hérault charrie des troncs d'arbres. A 9 heures du soir, la crue augmentait et l'on craignait un débordement.

Remontrances diplomatiques

CONSTANTINOPLE, 14 octobre. — Un drogman de l'ambassade d'Autriche-Hongrie a fait mardi de sérieuses représentations à la Porte et a demandé que le langage de certains journaux à l'égard de l'Autriche soit modifié.

Retrouvée

SOLEURE, 14 octobre. — On a retrouvé noyée dans l'Aar, près de Wangen, la jeune ouvrière Hedwige Hodel qui avait disparu depuis le 6 octobre.

Le prince Georges

BERLIN, 14 octobre — Les télégrammes de Belgrade aux journaux sont unanimes à représenter le prince héritier de Serbie comme le héros du jour. Les partisans de la guerre répandent le bruit que le prince se ferait proclamer général et conduirait un corps de volontaires vers la Drina.

Selon le même télégramme, la foule a salué le prince de « Vive le ro Georges ! »

Hôtel Restaurant des Alpes, Sion

J'ai l'honneur d'informer le public de Sion et des environs que j'ai repris dès le 1er octobre l'auberge et restaurant des Alpes sur la Place du Midi à Sion, et que je m'efforcerai de satisfaire tous les clients par des consommations de 1re qualité. 341

Se recommande

D. Avanthey-Blanche

Téléphone ouvert jour et nuit No 472. Adresse tél. Bruyas, Territet.

En cas de décès

S'adresser de confiance à la

Maison L. BRUYAS

Territet-Montreux.

Entreprise *catholique* de transports funèbres à destination de tous pays. La maison se charge de faire toutes les démarches et formalités nécessaires pour inhumations, exhumations et transports.

FABRIQUE DE CERCUEILS.

Voitures spéciales pour le transport des malades à la disposition de MM. les Docteurs. H 3811 M 5238

Banque de Sierre, Sierre

Nous accordons :

Crédits en Comptes-Courants

Prêts sur hypothèques

Nous acceptons des Dépôts;

En comptes-courants à 3 o/o. H26033L

Sur carnets d'épargne à 4 o/o.

Contre obligations à 4 1/4 o/o

LA DIRECTION

FABRIQUE de SOCQUES

Gros — Détail

Grandmousin frères et Cie

Rue des Hôtels, Martigny

5428 H627S **Prix très avantageux**

Vitraux pour Eglises

et autres constructions

Uu très grand nombre d'églises en Suisse et Savoie ont été pourvues de viiraux par

E. Dieckmann

peintre-verrier spécialiste

LAUSANNE ENTREPOT L. O. 2

Réparations en tous genres 2506

Fromage maigre

Pâte tendre et salé, par meule de 15 à 20 kg à 0,90 le kg. Envoi contre remboursements.

C. WAELTI, RUEDLINGEN, Berne

H 5010 I

Maison VALAISANNE d'expédition de chaussures

Fabrique de socques

Victor DUPUIS, Martigny

Souliers ferrés

Art. 500	Hom.	40/47	7.50
» 602	Garç.	35/39	6.90
» 301	Fem.	36/42	6.20
» 250	Fillet.	(30/35	5.20
		(26/29	4.20

Bottines lacets sans clous

Art. 520	Hom.	40/47	8.50
» 610	Garç.	35/39	7.90
» 314	Fem.	36/42	6.90
» 210	Fillet.	30/35	5.30
» 210	»	26/29	4.30

Articles d'hiver

Pantouffles lisière

26/29.	30/35.	36/42.	43/47
1.70	1.90	2.20	2.70

Pantoufles feutre hautes

26/29.	30/35.	36/42
2.20	2.60	2.95

Souliers claque cuir

26/29.	30/35	36/42
4.	4.75	5.40

Caoutchoucs, Guêtres vernies et grainées à très bas prix. H34944L 5430

Catalogue illustré (300 articles environ) franco sur demande.

Les scieries Renfer & Cie

(A. G.)

Boujean et Bienne

se recommandent pour la livraison de *planches en sapin et bois dur* de toutes dimensions.

Beau choix de planches en chêne

Lames sapin et pitch-pin

Parqueterie — Usine d'injection

Timbres caoutchouc

S'adresser à

l'Œuvre de St-Augustin, St-Maurice

Tirage définitif et irrévocable *le 29 octobre 1908.*

Billets

de la *Loterie en faveur de la construction d'une église catholique à* BALSTHAL envoyés jusqu'à épuisement complet à fr. 1 plus 20 cts pour la liste. Téléphone.

Gros lot fr. **40,000**

Mme HIRZEL-SPORRI, Zoug. 5373

FORCE SANTÉ

sont rendues à toute personne faible et anémique par le véritable

COGNAC FERRUGINEUX GOLLIEZ

(Exigez la marque: 2 Palmiers)

En vente dans toutes les pharmacies en flacons de frs 2.50 et 5 frs et au Dépôt général:

Pharmacie GOLLIEZ, Morat.

H110F 5032

On demande à louer un

jardin potager

à St-Maurice. 340

Prière de s'adresser à l'*Imprimerie du Journal.*

Trouvé

Trouvé sur le plateau de Vérossaz une montre avec le prénom de Gabriel.

La réclamer chez M. JORDAN à Daviaz. 339

Le TIRAGE de Balsthal se fera irrévocablement le 29 octobre à Sion.

Planfayon 30 octobre

LOTS

de fr. 40.000, 20.000 15.000 10.000 etc. des loteries de Balsthal, Planfayon, Neuchâtel (2e série) Bouveret et Ried-Mörel.

Les derniers billets Balsthal sont en vente chez Ch. de SIEBENTHAL coiffeur, et envoi contre remboursement par le BUREAU CENTRAL, à St-Maurice.

H26160L 5406

Domestique

On demande deux bonnes à tout faire, propres et actives. Gage 35 fr. par mois. S'adr. à l'*Institut Jomini à Payerne.*

H 26265 L 5418

Jeune homme demandé

dans la Suisse allemande pour s'aider dans la maison, les jardins et à la grange. Gages fr. 5. par semaine ou leçons. S'adr. sous chiffre *X 7713 Y à Haasenstein & Vogler*, Berne. 5431

On demande

de suite une forte

jeune fille

comme fille de cuisine, munie de bonnes références. Bon gage. 5432

Adr.: Confiserie PERRIN, Ouchy-Lausanne.

H508L

Deux femmes ou filles

âgées de 16 à 30 ans trouveraient de l'occupation assurée et bien rétribuée à la fabrique de pierres fines. Travail propre et agréable. S'adr. à A. L. ROUILLER rue de la Delèze, Martigny.

A la même adresse, on engagerait une domestique pour petit ménage. 5427 H626SL

Tourteau Sésame

blanc du Levant

franco dans toutes les stations C. F. F. du Valais et jusqu'à Lausanne, fr. 18 les 0/0 kg, par vagons de 10 000 kg.

S'adresser Agence agricole de la Côte, BAUD & Cie Rolle Gare. 5354

Fabrique de Machines agricoles

vinicoles et industrielles

Charrues, herses à prairies et à champs, rouleaux, faucheuses, batteuses, hâche-paille, coupe-racines. Pressoirs de tous systèmes. Transmissions, Turbines. Roues à eau. Installation de moulins. Scieries,

Presse pour la fabrication des plots en ciment

Constructions métalliques, etc.

Plans et devis sur demande. —o— Réparations en tous genres.

Ateliers de construction mécanique

de St-Georges, SION, Suisse

Adresse télégraphique: **FONTAINE, SION**, Téléphone

5015 S 16

GRAVEURS A. Junod & Fils

Lausanne

5079 1, PLACE SAINT-FRANÇOIS 1

GRAVURE HÉRALDIQUE —o— Médaille d'or Exposition de Vevey 1900

Gravure industrielle et artistique sur tous métaux

Poinçons, timbres, cachets —o— Timbres caoutchouc

Fournisseur des grandes administrations —o— Travaux prompts et soignés.

Œuvre de St-Augustin

St-Maurice

IMPRIMERIE DE LA BONNE PRESSE

Imprimeur du « Nouvelliste valaisan »

Editeur de l'*Eveil* et des *Bulletins paroissiaux*.

Travaux de ville en tous genres.

Livres et Brochures

Fournitures d'Eglises

Ornements et meubles

Bibliothèque circulante

Librairie

Lessive Schuler

à base d'ammoniaque et de térébenthine.

PEU DE TEMPS : PEU D'ARGENT.

La LESSIVE SCHULER, que chacun se le dise,
Partout sur son chemin laissera des heureux !
Peu de temps, peu d'argent, telle était la devise
Du savant inventeur de ce produit fameux !

Maison fondée en 1855 — Téléphone —

AGENCE DE PUBLICITÉ

Haasenstein & Vogler

SION, LAUSANNE, etc.

---

500 succursales et Agences en Europe

Correspondants

dans les principales villes du monde entier

RÉGIE DES PRINCIPAUX JOURNAUX

DE SUISSE ET D'ITALIE

Relations journalières

avec tous les journaux du monde

Annonces et réclames dans tous les journaux du canton, de la Suisse et de l'étranger.

Tarifs originaux

Devis de frais et tous renseignements à dispositiou

Discrétion Célérité

Cailler

CHOCOLAT AU LAIT

En vente dans tout l'Univers.

LIVRES

Méthode d'enseignement pour les ouvrages manuels Manuel trés pratique pour les écoles ménagères. Prix 2 fr.

Nouvelle année eucharistique, broché 3.25

Sur le travail, traduit du Polonais H. C. traduction de B udrillart (R. P.) excellent ouvrage couronné par la Société d'encouragement au bien. Fr. 2,50

De la réception quotidienne de la Ste Eucharistie. les nouveaux décrets des S. Congrégations 0,10

Réparation et action de grâces pour la Ste Communion, dans l'esprit de St-Ignace fr. 0,20

Librairie de l'Œuvre de St-Augustin à St-Maurice

308

Quinze ans d'expérience

n'ont fait que justifier toujours plus la prèférence que le public intelligent accorde au

Véritable Cacao à l'Avoine

Marque „Cheval Blanc"

le déjeuner idéal pour chacun, l'aliment sain et substantiel, convenant surtout aux enfants, aux vieillards et aux personnes digérant difficilement. 205

En vente partout, seul véritable,

en cartons rouges à 27 cubes, à **Fr. 1.30,**

et en paquets rouges de 1/2 kg., poudre à **Fr. 1.20.**

Le meilleur dentifrice du monde

Tous les

Communiqués

pour concerts, représentations, conférences, réunions, courses, etc., ne seront insérés dorénavant que s'ils sont accompagnés d'une

ANNONCE

LE MEILLEUR DÉPURATIF DU SANG EST LA SALSEPAREILLE MODEL

BULLETIN D'ABONNEMENT

Veuillez m'abonner au **Nouvelliste avec Bulletin officiel; sans Bulletin officiel** *pour un an à partir* **de ce mois,** *à l'adresse suivante et prendre le montant en remboursement.*

Adresse bien exacte

Nom : .....

Prénom : .....

Profession: .....

Domicile : .....

Découper le présent bulletin et l'envoyer sous enveloppe NON FERMÉE, affranchie par 2 cent. à l'Administration du « NOUVELLISTE », à St-Maurice Les personnes déjà abonnées ne doivent pas remplir ce bulletin.

Prix d'abonnement : Un an, Fr. **3.50.** avec Bulletin officiel **5 fr.**

§ Biffer ce qui ne convient pas.